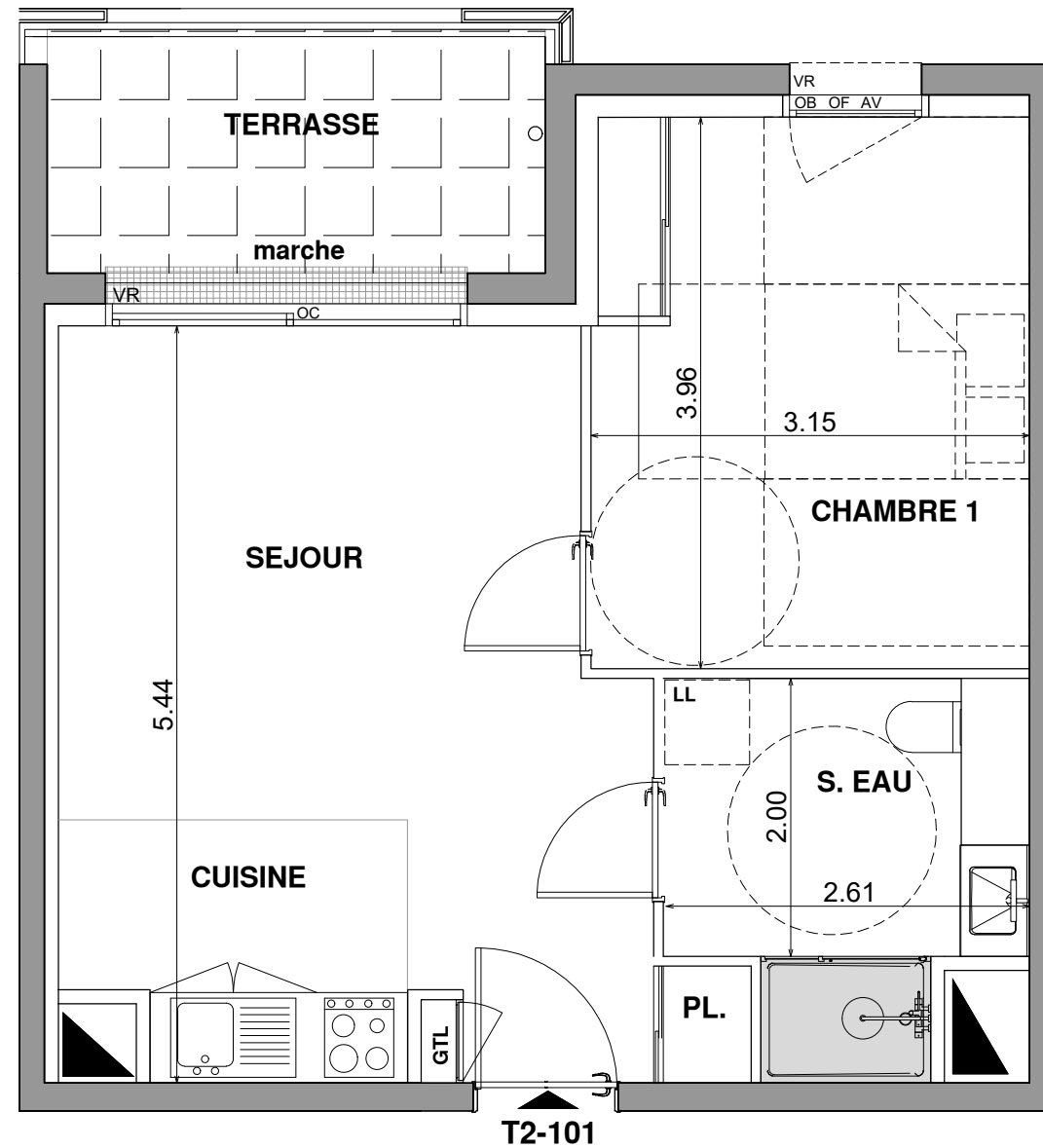


PLAN DE VENTE



parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m

LEGENDE

OSP	Hauteur Sous plafond		Réfrigérateur
OF	Ouvrant à la française		Cuisson
PF	Porte Fenêtre		
F	Fixe	LL	Lave vaisselle
OB	Fenêtre Oscilo batant	LV	Lave linge
OC	Ouvrant coulissant	GTL	Tableau électrique
VR	Violet Roulant		
AM	Allège maçon		Chaudière individuel le gaz
AV	Allège vit		Ballon d'eau chaude
GC01	Garde-corps métallique	PL	Piécarr
GC02	Garde-corps métallique		Faux plafond
GC03	Garde-corps allège béton		
	Changement de revêtement de sol		
	Calliebotis		



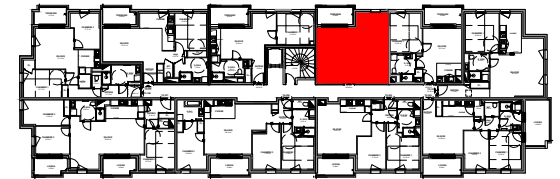


**PARC
SAINT-JULIEN**

**Résidence
Saint Julien**

rue St-Anne
53000 LAVAL

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
101	R+1	T2



PLAN DE REPERAGE

TABLEAU DE SURFACES

Séjour+ cuisine	21.31 m ²
Chambre 01	13.00 m ²
SDE	6.18 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	40.49 m ²
terrasse	6.40 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	

NOTA:

NOTE:
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.
Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.